



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 mai 2023

Nombre de Membres :

En exercice : 45
Présents : 28
Votants : 30 (dont 2
procurations)

N° 5

OBJET :

FOURNITURE DE
PRODUITS
CHIMIQUES POUR
L'EPURATION DES
EAUX USEES

LOT 2

MARCHE 19W_054
AVENANT N°2

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le :
15 MAI 2023
Publiée ou notifiée le :
15 MAI 2023

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - JS. LALOY - C. BARDOT - J. KUCHNA - M. CHARASSE - F. SENNEPIN - N. COULANGE - JM. GERMANANGUE - B. AGUIAR - JC. BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. R. LOPEZ – M. GUICHERD – E. BARGE - O. ROYER – C. MAGNAUD - T. WIRTH - T. LAPLACE – A. CORNE – JF. CHAUFFRIAS - JD. BARRAUD - JP. RAYMOND - R. DEJEAN - S. MORIER-MIZOULE – S. BRUNO – P. BONNET - J. ALMAZAN - E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absent avant donné procuration :

M. Jacques BLETTERY à M. Jean-Claude BRAT - M. Patrick SEROR à M. Frédéric AGUILERA

Absents excusés :

Mmes et M. M. MARIEN - N. CHAMOIX-BOUILLON - M. MORGAND - C. BENOIT, Vice-Présidents.

Mmes et MM.– F. SZYPULA - S. BAUD – P. COLAS – F. GONZALES - B. BAYLAUCQ – JM. BOUREL – A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – V. TRIBOULET – C. DUMONT - C. BOUARD, Conseillers Délégués, Membres

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles R 2194.1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 23 février 2023 donnant délégation au Bureau Communautaire pour « décider de la conclusion des marchés publics et accords-cadres d'un montant supérieur aux seuils européens, ainsi que prendre toute décision concernant leurs avenants »,

.../...

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 27 Juin 2019 approuvant, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 18 Juin 2019, la conclusion du marché 19W_054 – Lot 2 - Polymères nécessaires aux traitements des eaux usées dans les stations d'épuration de l'agglomération de Vichy Communauté, à la société SNF,

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 9 juin 2022 prenant acte de la décision favorable de la Commission d'Appels d'Offres du 7 juin 2022 et autorisant la signature de l'avenant 1 au contrat 19W_054 – Lot 2 en vue de l'augmentation de son montant maximal, toutes périodes confondues à 430 000 € H.T.,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appels d'Offres en date 11 mai 2023 sur la passation d'un avenant N° 2 au lot N° 2 « polymères » afin d'augmenter le montant maximum du contrat jusqu'à 480 000 € H.T. sur sa dernière année d'exécution afin de prendre en compte des besoins de traitement inhabituels et de permettre l'achèvement de la nouvelle procédure de mise en concurrence,

Considérant que le montant maximum du contrat a été atteint avant l'échéance contractuelle du fait d'un besoin de traitement complémentaire inhabituel lié à une sur pollution et à une forte hausse des tarifs contractuels suite à l'application de la formule de révision annuelle,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'autoriser la passation de l'avenant N° 2 au marché n°19W_054 – pour le lot 2 « polymères » avec la société SNF afin d'augmenter le montant maximum global de 430 000.00 € H.T. à 480 000.00 € H.T. pour permettre la poursuite du contrat jusqu'à son terme, le 12 juillet 2023,
- d'autoriser, le Président ou la Conseillère déléguée à la Commande Publique à signer tous documents relatifs à cet avenant.

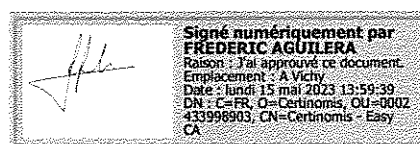
Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve l'ensemble des propositions précitées,
- donne mandat au Président ou à la Conseillère déléguée à la Commande Publique pour signer l'avenant N°2 - lot 2 « polymères » au marché 19W_054 ainsi que tous documents liés aux présentes décisions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté, le 11 mai 2023.

Les membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,





VICHYCOMMUNAUTÉ

**FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES POUR L'ÉPURATION DES EAUX USEES DES
STATIONS D'ÉPURATION DE VICHY COMMUNAUTE**

**Lot 2 : Polymères
Avenant n°2 au marché 19W_054**

Identification du pouvoir adjudicateur :

Communauté d'Agglomération VICHY COMMUNAUTÉ

9, Place Charles de Gaulle – CS 92956 – 03209 VICHY Cedex

Tél. : 04.70.96.57.00 – Fax : 04.70.96.57.10

N° SIRET : 200 071 363 00010

Représentée par M. Frédéric AGUILERA Président agissant sur cet avenant pour le compte de la Communauté d'agglomération de Vichy par délibération du 11 mai 2023.

Identification du titulaire du marché :

Adresse : **SNF
Rue Adrienne Bolland
Zac du Milieux
42163 ANDREZIEUX CEDEX**

N° SIRET : 430000664300034

Représenté par : (à compléter)

Renseignements concernant le marché :

Objet du marché : fourniture de produits chimiques pour l'épuration des eaux usées des stations d'épuration de Vichy Communauté – LOT 2 : polymères

N° du marché : 19W_054

Notifié le : 12 Juillet 2019

Montant initial du marché : 90 000.00 € H.T par an

Délibération du Bureau Communautaire autorisant la signature du présent avenant : n° en date du 11/05/2023 après avis de la Commission d'Appel d'offres en date 11/05/2023.

AVENANT

ARTICLE 1 :

Le présent avenant a pour objet de porter le montant global du lot 2 « polymères », toutes périodes confondues, de 360 000 € H.T. à 480 000.00 € H.T. jusqu'à son terme fixé au 12 juillet 2023.

Les raisons de cette augmentation sont :

- Un besoin de traitement complémentaire inhabituel lié à une sur pollution,
- Des tarifs contractuels en forte hausse suite à l'application de la formule de révision annuelle,
- L'échéance prochaine du contrat et une mise en concurrence potentielle lourde en raison des essais nécessaires à toute mise en place de nouveaux produits.

■ Incidence financière de l'avenant :

Cet avenant porte donc le montant total du lot 2 « polymère » toutes périodes confondues de 430 000.00 € H.T. à 480 000.00 € H.T., soit une augmentation du montant du contrat initial d'environ 33 %.

ARTICLE 2 :

Le présent avenant prendra effet à compter de sa notification.

ARTICLE 3:

Les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Signatures des parties :

Fait à Vichy, en un exemplaire original, le

Pour la Communauté d'Agglomération

Pour le titulaire
SNF

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 5 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2023 -

Objet de l'acte : FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES POUR L'EPURATION DES EAUX
USEES - LOT 2 - MARCHE 19W-054 AVENANT N° 2

.....
Date de décision: 11/05/2023

Date de réception de l'accusé 15/05/2023
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 11MAI2023_5

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20230511-11MAI2023_5-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1
Commande Publique
Marchés publics

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : 5.pdf (99_DE-003-200071363-20230511-11MAI2023_5-DE-1-1_1.pdf)